

PÉTITION

POUR LES

LANGUES PROVINCIALES

AU CORPS LÉGISLATIF DE 1870

PAR

LE COMTE DE CHARENCEY, H. GAIDOZ & CH. DE GAULLE



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—
Janvier 1903



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2023

OPINIONS

M. Paul BERT

Il n'y a d'unité de patrie et de nation que lorsque chacun des membres qui composent cette nation est prêt à périr pour la défense de tous. Provençaux et Gascons à la peau brune; Flamands, Alsaciens aux cheveux blonds; gens de la langue d'oc ou de la langue d'oïl; Bretons restés fidèles à l'idiome celtique de nos pères, — nous sommes Français parce que nous voulons l'être, parce que nous aimons à l'être...

(Conférence de M. Paul BERT, ancien ministre de l'Instruction Publique, sur l'éducation civique (*Temps*, n° du 8 août 1882).

M. G. LEYGUES

Gardez votre passé de l'oubli; l'histoire locale n'a qu'à y gagner et la grandeur de la patrie n'y peut rien perdre, au contraire! La France est un bouquet de fleurs, mais un bouquet n'est pas fait que d'un parfum; il est fait de plusieurs fleurs ayant chacune son parfum, sa grâce caractéristique...

Discours de M. G. LEYGUES, Ministre de l'Instruction Publique, à l'Association des Étudiants de Montpellier (*Temps*, n° du 14 avril 1899).

M. BEBEL

Au printemps de 1898, le journal de Copenhague *National Tidende* s'était adressé à un certain nombre de notabilités politiques de l'Europe pour avoir leur avis sur la question de la langue dans la région danoise du

Slesvig annexée à la Prusse et soumise à la germanisation. La réponse de M. Bebel est d'autant plus remarquable qu'elle est plus courageuse, puisqu'il est Allemand et qu'il s'agissait d'une province de l'Allemagne. Chacun sait que M. Bebel est un des principaux chefs du parti socialiste en Allemagne.

Tout peuple et toute fraction du peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, peut revendiquer, au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui de ses droits humains, le droit d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. Dans la langue s'incarne la nature particulière d'un peuple ; c'est par là qu'il se distingue de tout autre peuple. C'est par la langue qu'il exprime ses sentiments et ses besoins dans la forme qui est la seule vraie. Contraindre un peuple à exprimer ses sentiments et ses besoins dans une langue qui lui est étrangère équivaut à mutiler son être intime. Sans doute, ce n'est pas une erreur qu'une population soit mise à même d'apprendre la langue d'une autre population civilisée avec laquelle elle est en contact, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la langue maternelle.

Je considère toute atteinte portée à la langue maternelle d'un peuple comme une atteinte portée aux intérêts de la civilisation ; et une nation qui veut être à la hauteur de son époque ne doit pas se rendre coupable d'une pareille manière d'agir. En ce cas, comme en cent autres, est vraie la parole : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. »

(*Temps*, n° du 30 mars 1898).

PRÉFACE

La pétition qu'on va lire date de loin, car elle remonte au printemps de 1870 ! Le vent soufflait alors à la décentralisation. On cherchait ou du moins on espérait trouver dans cette transformation administrative une solution libérale des questions politiques et sociales. Suivant l'impulsion donnée par ce qu'on appelait alors « l'Ecole de Nancy », le gouvernement impérial avait, au commencement de l'année 1870, institué une grande commission chargée d'étudier ces questions.

Trois jeunes philologues, enthousiastes pour l'objet de leurs études et ambitieux d'une renaissance politique et littéraire pour nos langues provinciales — pauvres Cendrillons dédaignées au voisinage de leur puissante sœur, la langue de l'Etat — voulurent profiter de ce mouvement de l'opinion et organiser, dans le public lettré, une agitation de décentralisation linguistique. L'un était le comte de Saurancey qui s'occupait, et s'occupe toujours avec zèle, de la langue basque, la langue sans doute la plus ancienne de l'Europe et certainement la plus énigmatique ; le second, Charles de Gaulle, pris d'enthousiasme pour le monde celtique alors entouré d'une obscurité que

traversaient d'étranges lueurs, disciple et ami de La Villemarqué et d'Henri Martin, était, lui Parisien, devenu tellement maître de la langue bretonne qu'il l'écrivait en prose et en vers (1); le troisième débutait dans ses études de philologie celtique, et c'est lui qui écrit ces lignes.

Les trois conjurés mirent en commun leur enthousiasme, leurs idées et leur style: leur Grütli était la chambre de malade de Charles de Gaulle. Mais ils sentaient mieux que personne leur manque d'autorité; ils voulaient sonner le clairon et donner l'exemple, mais il fallait qu'un groupe d'hommes de poids marchât derrière l'avant-garde. Ils résolurent donc de faire imprimer leur pétition en placards, et de communiquer ces épreuves à des notabilités littéraires, à quelques philologues de Paris, mais surtout à ces écrivains, poètes, littérateurs ou historiens, qui formaient l'élite intellectuelle de nos anciennes provinces et y représentaient l'esprit et la tradition du terroir. La pétition ne devait être déposée au Corps Législatif qu'avec ce cortège d'adhésions. Les trois amis se livraient à ce travail de propagande et de correspondance quand la guerre éclata... La question des langues provinciales disparut comme une hirondelle emportée par la tourmente; et la tourmente finie, il ne fut plus question de décentralisation; notre pétition resta à l'état d'épreuves d'imprimerie, avec un dossier de quelques lettres reçues à son sujet.

Il nous a paru opportun de tirer ces documents de nos tiroirs, aujourd'hui que les langues provinciales, loin

(1) Une cruelle infirmité, qui paralysa son activité comme son corps, éteignit cette flamme et cette vie quelques années plus tard: on peut voir la nécrologie que nous avons consacrée à notre ami dans la *Revue Celtique*, T. IV, p. 313.

d'être mises en honneur (sauf dans notre nouvel enseignement supérieur), sont mises en suspicion, décrétées d'accusation, et condamnées sans même que leur cause soit entendue. Hier c'était le flamand, aujourd'hui c'est le breton (1), demain peut-être la langue de *Mireille* ou quelque autre de nos langues nationales. Je dis: langues nationales au pluriel, car toutes les langues qui, par tradition séculaire, se parlent dans une région particulière de notre patrie ont également droit à ce titre. Ce n'est que par ignorance ou par esprit de tyrannie qu'on peut confisquer l'usage exclusif de ce titre pour ce qui est à proprement parler la langue de l'Etat, langue nécessaire comme moyen de communication générale, et à l'intérieur et vis-à-vis de l'étranger, mais qui ne devrait pas se prévaloir de sa primauté (due aux hasards de l'histoire ou de la conquête!) pour opprimer et prétendre exterminer ses rivales. Hélas! cet esprit de tyrannie est aujourd'hui celui de tous les grands Etats centralisés! On n'a jamais tant écrasé et baillonné les petites nationalités en Europe que depuis qu'on a inventé le principe des nationalités. Quant à la liberté des langues, nous ne la voyons plus régner qu'en Angleterre et en Suisse. L'Angleterre ne la conteste ni aux Celtes des trois royaumes (2), ni aux Français des Iles

(1) Le journal *l'Éclair*, dans son numéro du 10 novembre 1902, a publié les protestations motivées de plusieurs écrivains et professeurs bretons contre la récente mesure du Ministre de l'Intérieur; mais ils ont plaidé *pro domo sua*, sans traiter la question générale des langues provinciales en France; et les Flamands, déjà frappés, méritent autant la sympathie des amis de la liberté, quoiqu'ils soient beaucoup plus nombreux.

(2) Lors d'une récente visite (en 1902) à la petite île de Man, le roi Edouard VII a exprimé le désir d'entendre parler devant lui le mannois (ou manx). Pourtant ce dialecte gaélique a tellement été supplanté par l'anglais qu'au recensement de 1900, 8 % seulement de la popu-

Anglo-Normandes; elle ne la conteste pas même aux Boers hollandais, conquis pourtant — tandis que chez nous la Bretagne n'a pas été conquise mais s'est donnée librement, par contrat, avec sa duchesse Anne. La Suisse offre un spectacle plus admirable encore avec ses quatre langues, toutes quatre nationales (allemand, français, italien et roumanche), et la distinction entre langues de la confédération, langues des cantons et même des demicantons, empêche qu'aucune langue ne soit lésée dans ses droits; et ces droits sont au-dessus de l'atteinte du pouvoir exécutif de la Confédération.

Mais je ne veux en ce moment ni traiter la question générale de l'emploi des langues dans les États de l'Europe, ni discuter les questions de l'heure présente chez nous. Je dirai pourtant qu'il me paraît à la fois inexact et injuste de mêler la question de langue aux questions politiques ou religieuses; j'estime qu'on devrait au contraire les distinguer, et respecter les langues que des groupes nationaux parlent non par caprice ou par esprit d'opposition, mais par tradition, par habitude du foyer, par nécessité historique et géographique; j'estime qu'on devrait les respecter comme nous voudrions qu'on respectât notre langue si nous étions annexés à un autre État ainsi que le sont aujourd'hui nos anciens compatriotes de Metz! « Ne songer qu'à soi et au présent, disait Labruyère, est une source d'erreur dans la politique ». C'est aussi et surtout une injustice; car tous les actes semblables doivent être ramenés à une même règle; et même quand on traite

lation déclarait le mannois comme langue maternelle et d'usage. Cet acte de courtoisie du souverain a été cordialement apprécié par la population celtique de l'île.

une question qui paraît d'ordre intérieur, il faut en même temps regarder au delà de nos frontières, au delà des Vosges surtout!

Le plaidoyer pour les langues provinciales qu'on va lire ne peut être accusé d'être une œuvre de circonstance, inspirée par un esprit quelconque de parti, car nous le réimprimons sans y changer un mot ni par correction ni par addition, et tel qu'il a circulé en épreuves en 1870, lors même que le cours des événements y a introduit des anachronismes et nous a tristement enlevé l'argument que nous tirions de l'autonomie nationale de la Finlande, détruite aujourd'hui par un coup d'État de Nicolas II. Nous laissons même ici le post-scriptum où nous demandions la création de certaines chaires provinciales dans nos Facultés des Lettres. Plusieurs de ces chaires ont été créées depuis lors, dans le travail de renaissance de notre enseignement supérieur du dernier quart de siècle; nous regrettons de n'avoir pas été également prophètes en ce qui concerne l'enseignement secondaire et surtout l'enseignement primaire. J'ai fait suivre cette réimpression de quelques-unes des lettres que j'avais reçues après l'envoi de notre pétition en épreuve — Je regrette que mes collaborateurs, MM. de Charencey et Charles de Gaulle n'aient pas, de leur côté, gardé les lettres qu'ils avaient reçues à cette occasion. Pour moi, j'ai conservé cette correspondance et cela avec les enveloppes où les timbres de la poste en certifieraient l'authenticité si elle était contestée.

Et puisque la guerre déclarée à la langue bretonne est l'occasion de cette brochure, je complète cette pétition par un article sur la poésie bretonne pendant la guerre

franco-allemande que j'ai publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1871. Je le reproduis également sans y changer un seul mot, sans y ajouter la moindre note explicative ou corrective. Ce sont en effet des documents *rétrospectifs* que l'on présente ici au public; puissent ceux qui les liront s'élever au-dessus des discordes de l'heure présente et juger la cause des langues provinciales non d'après les passions d'une heure ou d'après les intérêts (vrais ou supposés) d'un parti, mais d'après l'intérêt général et permanent de notre patrie!

H. GAIDOZ.

Paris, Janvier 1903.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Il n'y a pas longtemps, M. le Ministre de l'Intérieur, ouvrant la première séance de la Commission de Décentralisation, déclarait que le Gouvernement « voulait être éclairé sur tous les problèmes soulevés par cette grande question de la décentralisation, dont l'urgence est depuis si longtemps proclamée » (1). Nous venons essayer, dans la mesure de nos forces, de répondre à cet appel, adressé indirectement à tous les hommes de bonne volonté, en signalant à l'attention du Corps Législatif un ensemble de mesures qui nous paraît devoir être l'un des éléments les plus importants, nous dirons même un élément indispensable de tout système de décentralisation.

Avant d'exposer les idées que notre mission est de défendre, nous avons besoin de rappeler avec quel dédain étaient accueillies, il n'y a pas bien longtemps encore, ces théories de décentralisation auxquelles tant d'esprits sont gagnés maintenant. C'est une cause,

(1) Paroles prononcées par M. le Ministre de l'Intérieur à la première séance de la Commission de Décentralisation, le 3 mars 1870.

naguère si impopulaire, qui réunit aujourd'hui, dans une même pensée, et pour un commun effort, des hommes éminents de tous les partis politiques ; aussi est-ce avec une grande confiance que nous nous adressons à vous pour vous soumettre les considérations qui suivent et les mesures dont nous proposons plus loin l'adoption.

Sans un esprit public vigoureux, vivant et agissant aux extrémités les plus lointaines aussi bien qu'au centre politique du pays, les lois les plus sages, tout le monde l'avoue, resteront inefficaces. Pour que la décentralisation administrative ne soit pas un vain mot, on reconnaît la nécessité d'émanciper les provinces de l'exclusive domination intellectuelle de Paris, qui absorbe, à son profit, toute la vitalité nationale. Mais la vie provinciale ne s'improvise point ; elle est l'expression de ces sentiments de patriotisme local qui se concilient si bien avec le dévouement le plus absolu aux intérêts de la grande patrie ; elle a sa source dans les traditions, dans tout ce qui constitue pour le passé, dans tout ce qui assure encore pour le présent et pour l'avenir, une originalité propre au sein de l'unité nationale. A ce titre, quel plus puissant instrument de décentralisation intellectuelle que la conservation et la culture des langues provinciales ?

La conservation, la culture de ces langues sont encore nécessaires à un autre point de vue, qu'on se rattache, d'ailleurs, étroitement au précédent.

Ce qu'il y a de plus noble et de plus légitime dans

les aspirations de la démocratie, la nécessité de rendre le suffrage universel libre et éclairé, l'intérêt de la sécurité sociale, aussi bien que celui de la grandeur du pays, tout se réunit pour inviter les bons citoyens aux plus énergiques efforts pour instruire, ou, mieux encore, pour *élever* le peuple. Or, il sera toujours très difficile, et il sera souvent impossible, de donner à celles de nos populations rurales qui parlent une autre langue que le français, une instruction primaire sérieuse et de les intéresser à une culture plus avancée, si l'on ne prend pour intermédiaire l'idiome qui sert d'expression habituelle à leurs pensées.

Il semble qu'une loi providentielle astreigne l'esprit comme le cœur à passer par des transitions graduées pour embrasser un horizon sans cesse agrandi, s'étendant de la famille à la commune, de la commune à la province, de celle-ci à la patrie et de la patrie enfin à l'humanité tout entière. C'est en effet en s'intéressant d'abord aux affaires de la commune et du département que le peuple arrivera à attacher un prix véritable à ses droits de citoyen et à les exercer avec intelligence. En vertu de la même loi, c'est par la langue de sa province, par la langue du foyer et des traditions domestiques, qu'il prendra goût aux choses de l'esprit, qu'il pourra recevoir efficacement cette première culture intellectuelle, base de tout perfectionnement ultérieur et condition indispensable de toute éducation politique.

Enfin, développer par une culture intelligente l'attitude qu'exerce sur les populations agricoles leur

vieux langage, en fortifier le goût et surtout en favoriser l'épanouissement littéraire, c'est combattre efficacement et sainement l'attraction qui fait graviter les habitants des campagnes vers les villes, c'est travailler à empêcher la solitude de se faire autour de la charrue.

Permettez-nous, Messieurs les Députés, d'entrer sur ce sujet dans quelques détails.

Dans une grande partie de la France, en Picardie, en Bourgogne, en Normandie, le langage des habitants des campagnes offre avec notre langue littéraire des différences plus ou moins considérables. Ces variétés dialectales, qui ont reçu le nom de « patois », sont considérées vulgairement, mais à tort, comme des formes corrompues du français.

Voici en quels termes s'exprimait à ce sujet un savant d'une réputation européenne. M. Max Müller, professeur de philologie comparée à l'Université d'Oxford :

« C'est une erreur de s'imaginer que les dialectes sont partout des corruptions de la langue littéraire. Même en Angleterre, les patois ont des formes qui sont plus primitives que la langue de Shakspeare, et la richesse de leur vocabulaire surpasse, dans beaucoup de cas, celle du vocabulaire des auteurs classiques de n'importe quelle période. Les dialectes ont toujours été les sources jaillissantes où l'on a puisé la langue littéraire plutôt que des canaux dérivés qui s'alimentaient chez elle ; on peut dire tout au moins qu'ils ont été comme des courants parallèles qui cou-

laient l'un à côté de l'autre, bien avant le moment où l'un d'eux prit sur les autres cette primauté qui est le résultat de la culture littéraire. » (1)

Formes locales de la langue française du Nord, de la *langue d'oïl*, pour employer l'expression technique, nées en même temps que la dialecte de l'Ile-de-France de l'altération phonétique du latin, et cultivées au moins autant que lui pendant le moyen âge, les variétés dialectales des provinces n'ont dû qu'aux circonstances politiques la situation d'infériorité où elles sont peu à peu descendues. Véritablement tombées aujourd'hui au rang de patois, leur étude peut offrir encore de l'intérêt au philologue ou même au littérateur ; mais à peine différentes du français que nous parlons, elles ne sont point des langues proprement dites et ne sauraient offrir un aliment véritable à la vie provinciale : aussi ne venons-nous point prendre ici leur défense.

Mais le latin a donné naissance, dans la partie méridionale de la Gaule, à une langue, la *langue d'oc*, qui a eu au moyen âge une brillante période de vie littéraire. Parlée encore aujourd'hui, dans ses différents dialectes, provençal, languedocien, gascon, béarnais, etc., par un quart de nos compatriotes, elle voit s'opérer dans son sein un mouvement de renaissance des plus remarquables, suscité par les œuvres d'écrivains distingués que le Midi connaît sous

Max Müller, *la Science du Langage*. Trad. française, t. I, 4. — Voir aussi Littré, *Histoire de la langue française*, II, 91-101.

le nom de *félibres*. D'un côté, les dialectes piémontais et génois forment la transition entre le provençal et la langue de Dante et de l'Arioste ; de l'autre, la langue d'oc elle-même étend son domaine sur une grande partie de l'Espagne. Les idiomes locaux de la Catalogne, des Baléares, du royaume de Valence et d'une partie de l'Aragon, qui sont de véritables langues possédant une littérature, diffèrent notablement du castillan et sont considérés, par les habitants eux-mêmes, comme des dialectes de notre langue méridionale.

Fille du latin, comme le français du Nord, la langue d'oc se rapproche beaucoup de ce dernier par sa grammaire et son vocabulaire ; les autres idiomes, dont nous avons à faire valoir les droits, présentent un intérêt plus grand encore au point de vue de la philologie et de l'histoire.

C'est d'abord la langue basque ou *eskuara*, débris de la langue des plus anciens habitants de l'Europe occidentale. Parlée à la fois dans les Basses-Pyrénées et dans plusieurs provinces de l'Espagne, elle offre la plus grande importance au point de vue de l'ethnographie et de la science du langage.

A l'ouest de notre pays, dans trois départements de l'ancienne Bretagne, une langue celtique parlée par treize à quatorze cent mille âmes, qui a eu au moyen âge, qui a encore aujourd'hui, une littérature d'une sérieuse valeur. Langue plus nationale en France en quelque sorte que le français lui-même, puisqu'elle est un dialecte de la langue de nos aïeux gaulois

avant la conquête romaine, elle est en même temps plus ou moins étroitement apparentée aux dialectes parlés par au moins trois millions de Celtes des Îles Britanniques, (Gallois, Irlandais, Écossais), dialectes qui offrent un grand intérêt pour l'étude de nos origines nationales.

Si le basque représente parmi nous la langue des anciens Ibères, et le breton celle des Gaulois proprement dits, nous trouvons, dans une part considérable du département du Nord et dans quelques cantons du Pas-de-Calais, une autre langue, le flamand, qui se rattache à celle de nos ancêtres francs. Depuis longtemps cultivée, on la parle dans une moitié de la Belgique et elle n'est guère séparée du hollandais que par des différences orthographiques.

Viennent ensuite le dialecte haut-allemand de l'Alsace et le dialecte italien de la Corse.

Pendant longtemps on n'a voulu voir dans ces diverses langues que des patois informes, indignes d'être cultivés et d'attirer l'attention du savant. S'efforcer de les détruire, de les supprimer, telle était la préoccupation exclusive du législateur, trop ami de l'uniformité. Le développement littéraire, auquel plusieurs d'entre elles avaient servi d'organe, ne pouvait parvenir à modifier, à tempérer les préventions dont elles étaient l'objet. Il semblait que l'esprit centralisateur de notre administration fit sentir son influence absorbante jusque dans la manière de traiter les questions de philologie.

Un pareil état de choses est heureusement aujourd'hui

d'hui sur le point de changer, et les idées de vraie et solide liberté ont fait leur chemin depuis le jour où Tocqueville, par la publication de son livre sur la démocratie aux États-Unis, démontrait que la force des institutions qu'ils possèdent, et la prospérité sans exemple dont ils jouissent, tient précisément au respect qu'ils témoignent pour l'indépendance locale, aussi bien que pour celle du citoyen. Il est impossible que le verdict, jadis rendu contre les langues provinciales, reste aujourd'hui sans appel. On ne saurait prétendre supprimer subrepticement, et par voie administrative, des dialectes parlés concurremment avec l'idiome national par plus d'un tiers de nos compatriotes, et, si l'on veut faire œuvre de véritable décentralisation, nul doute qu'il ne faille commencer par accorder leur part légitime aux besoins d'au moins treize millions de Français.

En demandant pour ces langues le droit de garder leur place, si modeste qu'elle soit, au soleil de la grande patrie, nous ne prétendons, du reste, porter en rien atteinte à la suprématie acquise par la langue française. Plus jeune d'âge que ses sœurs, auxquelles elle a si longtemps fait une guerre impitoyable, elle restera toujours l'emblème vivant et véritable de notre unité nationale. Le projet que nous avons l'honneur de vous proposer aura pour effet de faciliter au contraire son extension, sa diffusion dans les parties même du territoire où elle n'est qu'imparfaitement comprise. Dans un grand nombre de provinces, l'enfant arrive à l'école sachant à peine quelques mots d'

français. Le maître d'école n'a pas le droit, pour l'instruire, de se servir de la langue locale. Il en résulte que l'élève perd un temps infini à se rendre compte de ce que lui dit son professeur et quitte l'école sans avoir fait de réels progrès. Fait remarquable, qui se rencontre même dans le Midi de la France, où cependant la langue du pays se rapproche le plus du français. Aussi, plus d'un instituteur pense qu'il ne serait possible d'apprendre le français d'une manière efficace aux enfants des campagnes qu'au moyen des grammaires rédigées dans la langue de la province. C'est au point que, dans le Finistère, on a été obligé d'autoriser les instituteurs à recourir au breton pour apprendre le français à leurs élèves. Pourquoi cette mesure si équitable, si féconde en résultats heureux, si conforme aux principes de la saine raison, n'a-t-elle pas été adoptée partout ? Il y a là, on ne saurait en disconvenir, non seulement un regrettable oubli des intérêts des populations, mais encore un vrai déni de justice, une atteinte des plus graves portée aux principes de 89 et aux notions les plus simples d'égalité devant la loi, atteinte contre laquelle il est du devoir de tout bon citoyen de protester.

Mais en refusant ainsi satisfaction aux désirs, aux besoins des populations, atteint-on du moins le but qu'on se proposait ? Répand-on parmi elles l'usage du français ? Nous ne craignons pas d'affirmer que non, et l'effet produit est tout opposé à celui qu'on espérait obtenir. Choqué du dédain si peu justifié que l'on témoigne pour son parler populaire, l'homme de la

campagne conçoit, à son tour, une sorte de répulsion pour ce qu'on veut lui enseigner de force. Il se révolte instinctivement contre un esprit si exclusif. Il y voit une oppression systématiquement exercée par Paris sur la province, et, de même que l'on veut mettre en suspicion la langue de son pays, il met, lui aussi, si nous osons nous servir de ce terme, la langue nationale en quarantaine. Ainsi l'on voit, dans le Morbihan ou dans le Finistère, le paysan, même comprenant le français, refuser souvent de répondre si on ne lui pose point la question en breton. Par là s'explique l'esprit d'hostilité manifesté par quelques-uns des rénovateurs de la vieille littérature provençale contre tout ce qui est français du Nord. Et ce sentiment paraît tellement naturel, que, si nous devons le déplorer, à peine aurons-nous le courage de le blâmer. Ils voient dans l'intrusion du français le dernier mot de cette centralisation tracassière, peu soucieuse du droit des minorités, qui, après leur avoir ravi toutes leurs libertés locales, tué toute vie provinciale, les avoir contraints à subir les caprices et la domination d'une seule ville, prétend encore leur ravir ce précieux et dernier héritage, l'idiome de leurs pères. Que diraient les habitants de l'Île-de-France si on prétendait les contraindre à ne parler qu'un dialecte étranger ? N'y verraient-ils pas une servitude intolérable ? Est-il juste, est-il généreux de dépouiller avec si peu de scrupule tant de nos compatriotes ?

Nous reconnaissons du reste que parfois les efforts de la centralisation ont réussi à faire rougir le paysan

de ce qui aurait dû être pour lui un titre de gloire et d'honneur : sa fidélité à cultiver la langue des aïeux. Et, dans son empressement maladroit, il s'efforce de l'oublier, sans même avoir pris la peine de bien apprendre le français. On connaît ces vers de Brizeux :

« Voici monsieur Flammik, avec son air matois,
Il n'est plus paysan et n'est pas un bourgeois.

Sous ses habits nouveaux, méprisant ses aïeux,
Au tondeur de moutons il vendit ses cheveux.

Il revient de l'école, écoutez son jargon :
Ce n'est pas du français, ce n'est plus du breton (1). »

Le même effet se produit dans les départements de langue d'oc, dans tous les pays basques. La langue provinciale, sans disparaître, se charge de tournures étrangères et devient barbare, le lexique se remplit de termes français mal rendus, mal traduits. Le provençal, supérieur à la plupart des idiomes de l'Europe, sous le rapport poétique, ne devient plus qu'un jargon informe. Au lieu de faire usage soit du français, soit d'un idiome local, ayant sa vie propre et susceptible de servir d'organe à une certaine culture intellectuelle, on n'a plus qu'un véritable patois sans fixité, variant presque d'individu à individu.

Remarquez, Messieurs, que notre projet, loin de combattre la suprématie du français, tend au contraire à lui assigner de plus en plus son rôle naturel de moyen de communication entre toutes les populations d'un territoire. Sa domination sera d'autant plus

(1) *Primel et Nola.*

solide, ses progrès d'autant plus prompts, qu'il ne prétendra qu'à sa part de supériorité légitime, qu'il ne pourra plus aspirer à la tyrannie, ni être imposé aux populations comme le sceau de leur sujétion.

Dira-t-on que nous ne nous occupons que des intérêts du paysan et prétendons lui sacrifier ceux des autres classes de la société? En vérité, le reproche serait étrange au sein d'une nation démocratique qui entend ne pas rester indifférente aux besoins du plus humble de ses enfants. Mais les intérêts de toutes les classes, ceux du commerce, ceux des études littéraires, ne trouvent-ils pas aussi leur satisfaction dans le projet que nous avons l'honneur de vous présenter? N'est-ce rien pour un Flamand de France que de pouvoir être compris en Belgique, en Hollande et dans les vastes et riches colonies néerlandaises des deux hémisphères, de Paramaribo à Batavia; et de n'avoir besoin que de peu d'étude pour acquérir la connaissance de la langue allemande? N'est-ce rien pour un Basque du Labourd ou de la Soule que d'être compris en Guipuzcoa, dans la Navarre espagnole, et jusque dans les contrées de l'Amérique du Sud, où les Basques des deux côtés des Pyrénées versent un flot régulier d'émigrants? N'est-ce rien pour un Alsacien que de pouvoir se faire l'intermédiaire, pour les sciences comme pour l'industrie, entre deux grands pays où la production est si active? N'est-ce rien, enfin, pour un homme de nos provinces du Midi, de n'être ni en Catalogne, ni en Aragon, et de pouvoir, grâce à la ressemblance de sa langue maternelle avec l'espä-

agnol et l'italien, se rendre sans peine maître de ces deux idiomes? Le projet que nous vous présentons n'eût-il d'autre but que de resserrer les liens de fraternité entre tous ces peuples, certes, il mériterait encore d'être pris en considération. Si au lieu de parquer despotiquement chaque peuple dans une langue unique qui le laisse isolé au milieu de la grande famille humaine, on prenait soin de respecter ces liens qui rattachent entre elles les diverses nations et leur sont un exemple vivant de leur unité originelle, croit-on que l'on n'aurait pas rendu un service véritable à l'humanité, défendu effectivement la grande cause de la fraternité humaine, et travaillé efficacement à inspirer de plus en plus l'amour de la paix entre les peuples?

Que ne prenons-nous exemple ici sur certains peuples voisins? Ils pourraient, à cet égard, nous donner d'utiles et profitables leçons. En Belgique, le flamand et le français se partagent fraternellement la suprématie, et cette tolérance, dans laquelle nos docteurs en centralisation prétendaient voir un danger pour l'unité nationale, a eu pour résultat de faire du petit peuple belge une vraie nation de frères. Elle nous donne, malgré ses divisions politiques, un exemple de patriotisme aussi vivace, aussi ferme qu'il est nouveau.

Parlerons-nous de l'Angleterre? Mais, là aussi, le même spectacle va frapper nos yeux. Le gallois, le gaélique d'Écosse y sont cultivés et jouissent d'une tolérance aussi large qu'on peut le souhaiter, si bien que l'Écosse et le pays de Galles sont des contrées fi-

dèles et unies sans arrière-pensée à l'empire britannique, tandis que l'Irlande, devenue presque anglaise par la langue et par les mœurs, nourrit dans son cœur un éternel désir de révolte.

Dans la florissante république des États-Unis ne voyons-nous pas les émigrants de toute nationalité, Français, Allemands, Tchèques, Gallois, etc., garder leur langue et la transmettre à leur enfants sans que leur patriotisme américain en soit amoindri ?

Chercherions-nous un autre exemple ? Nous le trouverions dans le grand empire du Nord : la Finlande, d'un côté, forme avec son idiome national et ses libertés locales, une province, peut-être satisfaite, au moins résignée et fidèle de l'empire russe ; de l'autre côté nous verrions, toujours frémissante sous le joug, la Pologne à qui l'on essaie d'enlever la langue de ses pères après avoir voulu détruire sa nationalité et sa religion. Plus près de nous, voyons l'Espagne : elle a autorisé ce que nous n'aurions garde de demander, l'emploi du basque comme langue politique, et aux *fueros* tenus sous le chêne de Guernica, c'est en eskuara que se traitent les affaires du pays. Et cependant le basque cède chaque année devant les progrès de l'espagnol, et c'est justice, car on ne peut prétendre forcer à vivre un idiome que ses nationaux abandonnent de leur plein gré. Au contraire, attaquée de vive force en France, la langue des anciens Vascons s'est défendue, a résisté, et malgré tous les efforts de l'administration les progrès du français ont été à peu près nuls de ce côté.

Du reste, nous ne voulons point exagérer notre thèse, et bien que le gouvernement, lorsqu'il s'adresse aux populations rurales, ne néglige pas de faire traduire ses proclamations dans les idiomes provinciaux (1), nous ne demandons pas pour eux de devenir langues administratives ou politiques : le français n'aura à partager avec nul autre cet honneur. Mais ne pouvons-nous pas demander pour ses humbles concurrents qu'ils restent les idiomes de la poésie et de la conversation, qu'ils soient, conjointement avec lui, la langue de l'école primaire ? N'est-ce pas un immense avantage pour un peuple que de parler deux langues ? « L'homme qui possède deux idiomes vaut deux hommes » disait Charles-Quint, et cette parole n'est pas moins vraie d'un peuple que d'un individu. Eh quoi ! avec nos utopies de langue unique, ferons-nous nos compatriotes inférieurs aux Juifs de Turquie ? Pas un petit Israélite, un petit *raya* à Constantinople qui dès l'âge de douze ans ne parle couramment trois, quatre idiomes. De là, chez certaines races de l'Orient, cette précocité admirable de l'intelligence. Sans doute, si tout germe de civilisation n'a pas disparu dans l'empire ottoman, ni tout espoir d'un meilleur avenir, c'est en partie à cette aptitude pour les langues qu'il le devra. Que l'on compare l'intelligence prompte, ouverte du Grec, à l'esprit engourdi du Turc.

(1) Au plébiscite du 8 mai, on a affiché dans les villages bretons une traduction bretonne de la proclamation impériale, en Alsace une traduction allemande, et dans le pays basque une traduction en eskuara.

Cela, du reste, est si bien senti que partout en France on travaille à développer l'étude des langues vivantes. Dans nos lycées, on enseigne l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Ne serait-il pas absurde de se refuser à compter comme langues vivantes celles qui *vivent* encore sur notre sol et sont parlées par des enfants de notre patrie ? Ne leur ferons-nous point au moins l'honneur de les mettre sur le même pied que les idiomes des peuples voisins ? Ne voit-on pas que ce serait le meilleur moyen de développer chez nous un ordre d'études par lequel nous sommes inférieurs à d'autres peuples ? Car notre patriotisme nous oblige à constater avec regret combien les Allemands des bords du Rhin sont en avance sur nous. Le français y est enseigné dans toutes les écoles primaires. Ce serait trop demander que de proposer chez nous cet exemple à suivre. Il y aurait trop de difficultés à vaincre ; mais serions-nous assez fous pour nous refuser à l'appliquer là où la chose sera possible et même facile ? Et qu'on ne nous reproche pas notre sollicitude pour les patois. Les patois, nous les abandonnons, bien qu'un auteur célèbre, M^{me} Georges Sand, ait démontré quelles ressources on y pourrait trouver pour rajeunir une langue déjà surmenée comme le français et lui rendre un peu de sa naïveté première. Nous ne nous occupons que des langues proprement dites, ayant leur grammaire propre.

La question, du reste, est grave. Il s'agit des intérêts de plus d'un tiers de la France, et par ce ten de suffrage universel où la voix de chaque citoyen

comptée, il ne serait ni juste, ni peut-être prudent, de les méconnaître. Nous ne rappellerons pas qu'une des causes de la séparation de la Belgique et de la Hollande fut l'obstination du roi Guillaume à imposer le néerlandais à une partie de ses sujets. Dans notre pays, on le sait bien, ce danger n'est pas à craindre, et l'unité nationale est à l'abri de toute atteinte. Précisément à cause de cela, notre projet est sans inconvénient. Mais la sagesse en politique ne consiste-t-elle pas à résoudre les questions avant qu'elles aient passionné l'opinion publique ? Celle des langues locales se posera tôt ou tard. Evitons les tiraillements, les haines de clocher à clocher. Que l'administration, en renonçant franchement, radicalement aux abus du système centralisateur, achève de dissiper les derniers soupçons et d'enlever tout prétexte aux récriminations.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de demander :

1° En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'autorisation pour les maîtres et maîtresses d'écoles communales exerçant leur profession dans des communes où l'on parle une langue autre que le français, de se servir de l'idiome provincial afin d'enseigner le français aux élèves, et d'employer dans leur enseignement des livres rédigés dans l'idiome provincial ;

L'autorisation pour les mêmes maîtres et maîtresses d'enseigner, aux élèves qui le désireraient, à lire et parler correctement l'idiome provincial ; Enfin, l'obligation pour les maîtres et maîtresses

d'école qui seront nommés à partir de l'année 1875, de justifier, par un examen spécial, de leur connaissance de la langue de la province ;

II° En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la création dans chaque lycée et collège de l'Etat d'une chaire où sera enseignée la langue provinciale parlée dans le ressort de l'Académie. L'étude de ces idiomes pourra compter pour les élèves, lors de l'épreuve du baccalauréat, autant que celle des langues vivantes ;

III° Si l'on ne doit pas changer l'organisation de notre enseignement supérieur, ni diminuer le nombre des Facultés pour augmenter l'importance de celles que l'on conserverait ; en un mot, si l'enseignement supérieur doit rester ce qu'il est aujourd'hui, nous demandons la création, dans chaque chef-lieu de Faculté, d'une ou plusieurs chaires destinées à l'étude des langues et littératures provinciales parlées dans le ressort desdites Facultés, de l'histoire et de l'archéologie des provinces comprises dans le même ressort. Une leçon par semaine, au moins, devra être consacrée à l'étude des langues ;

Le droit coutumier de la province, considéré surtout au point de vue historique et au point de vue de ses relations avec les législations romaine, celtique, germanique et féodale, pourra être enseigné par l'un des professeurs déjà pourvu d'une chaire de droit.

MM. Le comte H. DE CHARENCEY, membre
du Conseil général de l'Orne, 11, rue
Saint-Dominique-Saint-Germain.

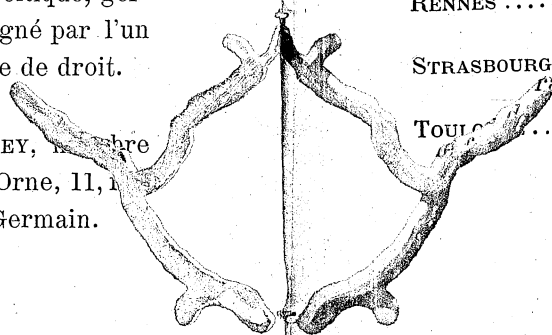
H. GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*, 67, rue de Richelieu.

CHARLES DE GAULLE, 286, rue de Vaugirard.

Toutes les communications devront être adressées, franc de port, à M. Charles de Gaulle.

Nous proposerions par exemple l'établissement :

Dans les Facultés de :	De Chaires de :
AIX	Langue et littérature méridionales ; droit municipal de la province.
BORDEAUX.....	Langue et littérature basques ; histoire de la province.
CAEN.....	Droit coutumier de la province ; histoire de la littérature normande pendant le moyen âge.
DIJON.....	Histoire de la province et droit coutumier.
DOUAI	Langue et littérature flamandes.
GRENOBLE.....	Histoire de la province ; droit municipal de la province.
MONTPELLIER....	Langue et littérature méridionales ; histoire du Languedoc.
NANCY.....	Histoire de la province.
RENNES	Langue et littérature bretonnes ; histoire de la province.
STRASBOURG....	Langue et littérature allemandes ; histoire de la province.
TOULOUSE.....	Langue et littérature méridionales ; droit municipal de la province.



CORRESPONDANCE

FRÉDÉRIC BAUDRY

[Mort à Paris le 2 janvier 1885, conservateur de la Bibliothèque Mazarine et membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'était un homme d'une culture très variée mais qui avait trop de goûts différents pour se spécialiser dans une étude unique. C'était en même temps un *vir bonus et prudens*.]

Saint-Cloud, le 16 juin 1870.

Mon cher ami,

J'ai lu avec plaisir votre pétition et les conclusions m'en paraissent raisonnables et souhaitables. Vous aurez ma signature ; mais je suis trop en dehors des choses de la politique pour souhaiter de voir mon nom dans la brochure. Je n'y apporterais aucun élément de succès et je pense pour ces choses que qui bene latuit bene vixit. Je vous applaudis de vous mettre en avant, et je reste en arrière.

Une seule observation sur un alinéa que j'ai marqué d'un coup de crayon à la marge.

Il est vrai qu'on a méprisé à tort les langues secondaires de la France. Au point de vue philologique, cela ne fait pas question. Au point de vue politique, c'était une autre chose, quand il s'agissait de souder ensemble des parties qui ne s'en souciaient pas toujours. La fondation

de l'unité française était à ce prix, et je crois qu'il en arriverait mal à votre affaire si vous vous heurtiez à la question de savoir si cette unité était un bien.

Mais ce que vous pouvez dire, c'est que cette unité est obtenue définitivement et irrévocablement, que personne ne songe à en sortir, et que dès lors il est inutile et abusif de prolonger les contraintes qui ont pu être nécessaires pour l'établir.

Présentée ainsi, il me semble que votre affaire passerait mieux, car, quand on veut faire réussir une question, il faut en soulever le moins possible d'autres à côté...

Votre bien dévoué,
F. BAUDRY.

ANATOLE BOUCHERIE

[Mort en 1883, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, a été un des fondateurs de la Société des Langues Romanes et de la Revue publiée par cette société à Montpellier].

Montpellier, la veille du plébiscite.

Cher Monsieur,

J'ai un peu dépassé le délai de dix jours que vous m'aviez accordé pour faire circuler la pétition dont vous avez pris l'initiative. Il ne faut pas trop vous en plaindre. J'ai pu ainsi la communiquer à mes amis les plus sérieux et les plus intelligents.

M. de Tourtoulon, à côté de ses propres observations, a reproduit celles de Mistral et de nos sociétaires, M. Glaize; j'y joins les miennes.

Vous verrez que nous avons étudié de près votre beau et bon projet. Il me paraît difficile que vous

entreprise ne réussisse pas. Selon votre recommandation, j'ai fait le silence autour; les journaux ne savent rien...

A. BOUCHERIE.

DE COUSSEMAKER

[Mort en 1876, n'était pas seulement au premier rang parmi les historiens de la musique; c'était un Flamand de France, très attaché à l'histoire et aux traditions de son pays natal].

Lille, le 19 juin 1870.

Monsieur,

J'ai lu avec un très vif intérêt l'épreuve que vous m'avez adressée et je vous autorise à apposer mon nom sur la pétition. Une partie des idées qui y sont émises ont été produites dans diverses publications du Comité Flamand de France dont j'ai l'honneur d'être le président.

Je m'empresserai de mettre sous les yeux du Comité l'épreuve que je conserve, et je suis persuadé qu'il y donnera son adhésion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

DE COUSSEMAKER.

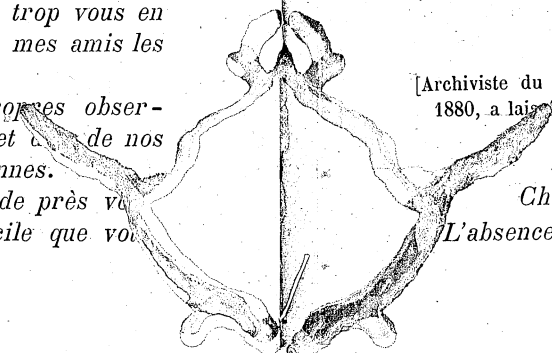
R.-F. LE MEN

[Archiviste du Finistère, historien et archéologue dont la mort, en 1880, a laissé un vide un Breizh].

Quimper, le 7 juillet 1870.

Cher Monsieur,

L'absence de M. de Blois m'a empêché de vous



écrire plus tôt. Dès son arrivée, je lui ai communiqué votre pétition qu'il trouve fort bien faite, et il vous accorde son adhésion entière... Quant à mon adhésion, vous n'avez pas besoin de la demander, elle vous était parfaitement acquise.

Tout à vous,

R.-F. LE MEN.

EUG. MORIN

[Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. Eugène Morin, né à Antibes en 1814, mort à Rennes en juillet 1876, a étudié avec critique les origines historiques de la péninsule armoricaine. Voir sa nécrologie, dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 507].

Je signerais très volontiers cette remarquable pétition, si j'étais mis en demeure de le faire. Tout ce qu'elle avance, faits et doctrine, est d'une rigoureuse exactitude.

Dans la commune où je passe mes vacances, nous avons une institutrice française, étrangère à la langue bretonne : quelle influence peut-elle avoir sur des jeunes filles qui ne savent pas un mot de français ?

Le chef-lieu de notre canton a eu longtemps pour juge de paix un honnête homme, mais qui ne connaissait pas la langue de ses justiciables, de sorte qu'il était livré à la discrétion de son greffier qui lui faisait rendre des décisions à sa guise.

Combien l'autorité civile est loin d'imiter l'exemple de l'évêque de Vannes qui n'envoie dans les paroisses que des prêtres bretons connaissant le dialecte même du pays !

Il est inutile d'insister sur le reste de la pétition que j'approuve entièrement.

15 juin 70.

E. MORIN

LA

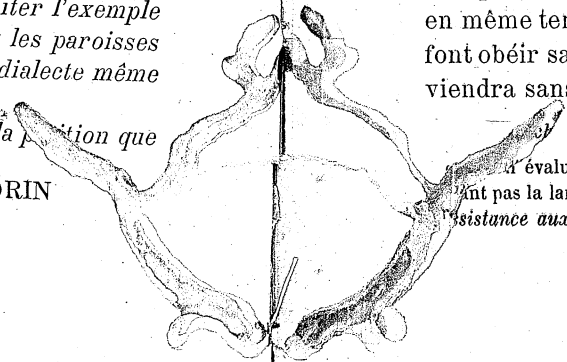
POÉSIE BRETONNE

PENDANT LA GUERRE

Réimprimé de la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 Décembre 1871, p. 923-936.

On sait que la Bretagne, « la terre de granit, » n'a pas marchandé son dévouement pendant la malheureuse guerre de 1870-1871. Le courage des mobiles bretons à Châtillon, à L'Hay et en d'autres rencontres a été justement apprécié pendant le siège de Paris, et leur héroïsme modeste méritait d'autant mieux la louange qu'ils étaient parmi nous comme des étrangers qui ne parlaient pas notre langue (1). Le nom de France personnifiait à leurs yeux l'idée de la patrie, et cette population énergique, à demi primitive par ses mœurs et par ses traditions, avait gardé en même temps cette simplicité et cette franchise qui font obéir sans murmure à la voix du devoir. Un jour viendra sans doute où la Bretagne sera française de

(1) On évaluait à 8.000 environ le nombre des mobiles bretons ne sachant pas la langue française. » *Compte-rendu de la Société bretonne d'assistance aux blessés et aux malades pendant le siège de Paris.*



langue et de mœurs ; la centralisation, l'enseignement primaire exclusivement français, les relations avec le reste de la France, si fort multipliées par l'établissement des chemins de fer, tendent à faire disparaître toute originalité provinciale et à transformer la France entière en faubourgs de la bruyante capitale. Il est permis de douter que cette assimilation soit un bien : les patriotismes locaux, qu'elle détruit peu à peu, n'affaiblissent en rien l'attachement à la grande patrie ; ce sont des centres de cohésion et de force qu'il sera peut-être difficile de remplacer. L'unité française, il est vrai, nous est d'autant plus chère que notre patrie est sortie mutilée d'une lutte déplorable ; mais il ne faut pas chercher cette unité dans une discipline factice, dans une réglementation oppressive, qui soient une entrave à la vie morale et intellectuelle des populations. Paris a joué dans notre histoire le rôle d'une fournaise où les métaux les plus réfractaires sont tordus et mélangés par une flamme intense. C'est Paris qui a enfanté l'idée française ; aujourd'hui que cet enfantement est achevé, ne jetons plus dans la gueule avide de la fournaise les bijoux de nos vieilles provinces ; souffrons que chacune garde ce qu'elle a encore d'originalité, et laissons faire au temps, qui établira assez tôt dans notre pays la fastidieuse uniformité des mœurs et du langage. Qu'on ne nous parle pas de nécessités politiques : nous avons assez vu, pendant la douloureuse épreuve de l'hiver dernier, que la France n'a qu'un cœur, bien qu'elle ait plusieurs langues. Qu'on lise les harmonieuses plaintes du grand poète provençal dans l'*Armana Prouvençau* de 1871, qu'on lise les poésies

patriotiques en langue allemande, écrites pendant la guerre et trop peu connues chez nous : les unes, sous le titre significatif de *Chants de la Haine* (1), enflammées et vibrantes, — les autres, graves et mélancoliques, adieu de l'Alsace asservie (2) ; — qu'on lise, au moins dans des traductions, quelques-uns des chants que la guerre a fait naître sur les lèvres des Français de Bretagne, et l'on se convaincra que l'unité du sentiment peut exister sans l'unité du langage. C'est ce que nous voulons montrer aujourd'hui pour la Bretagne par quelques citations.

— La guerre était à peine déclarée, que paraissait dans l'*Électeur du Finistère* une poésie intitulée *Ar Zoudard Iaouank* (le jeune soldat). C'est la première par ordre de date et en même temps une de celles qui ont eu le plus de succès. Réimprimée en feuille volante à la fois à Lannion et à Morlaix, les colporteurs la répandirent promptement par les campagnes. Tout en acceptant vaillamment la guerre, le poète ne cachait pas ses regrets de voir la paix troublée et ses craintes pour ceux qui partaient rejoindre leurs régiments ou leurs équipages :

« Et marins et soldats — passaient sans discontinuer — dans nos bourgs et nos villages — en chantant des *sones* et des *gwerz* (3).

» Oui, ils chantaient tous sur les chemins, — dans les

(1) *Lieder des Hasses ; politische Gedichte von einen Elsässer*. Genève 1871.

(2) *Elsässer Sonnette*. Bâle 1871.

(3) Les *gwerz* sont des chansons épiques ou historiques, et le terme *sones* désigne les chansons d'amour et tout œuvre qui touche au genre lyrique.

champs et les bois, — et pourtant ne croyez pas — qu'ils partaient sans aucun regret ;

» Ne croyez pas que ce fût sans douleur — et un crève-cœur sans égal — qu'ils quittaient tout ce qu'ils aimaient, — leur père, leur mère, tous leurs parens.

» Leur compagnons et leur douce amie — (toute leur joie, l'objet de leur désir), — leur village et son clocher élevé, — et par-dessus tout leur patrie, la Basse-Bretagne !

» Ils ont pleuré, à noyer leur cœur, — en leur faisant leurs adieux, — mais le temps des larmes est passé, — et ils ne songent plus qu'à faire leur devoir :

» Se battre comme de vrais Bretons, — frotter rudement les Prussiens, et mourir contents, s'il le faut, — pour ceux qui sont restés à la maison !

» Et sur les chemins, tout du long, — et par les champs de blé jaunissans — partout les hommes leur disaient : — « Dieu soit avec vous, les gars ! »

« Et les jeunes filles les regardaient — tristement, et plus d'une pleurait... »

Plus d'une fiancée en effet devait être rendue veuve avant même de passer à son doigt l'anneau de l'épouse ! Pendant que soldats et marins allaient rejoindre, la garde mobile se formait. Le départ de ces jeunes gens, qui abandonnaient, sans savoir s'ils les reverraient jamais, leur pays, leurs familles et leurs amours, a donné naissance à quelques chansons sentimentales ou plaisantes, devenues depuis populaires. C'est le moment de l'enthousiasme ; on traduit en breton *la Marseillaise* et *le Rhin allemand* de Musset (1), et on chante (j'emprunte quelques vers à la *Chanson de la garde mobile de Lannion*) :

(1) Ces traductions ont été publiées dans le *Journal de Lannion* 15 septembre 1870.

« Cependant je crois volontiers — que nous en viendrons à bout. — Pourvu que les Français s'entendent, — nous irons nous promener à Berlin. »

On sait assez que nous n'allâmes pas loin sur la route de Berlin. L'armée battue, la France envahie, il fallut faire un prompt appel au patriotisme du pays étonné. « Debout ! debout ! vaillants gars de Bretagne, pour défendre votre pays et votre foi ! »

War-za ! War-za ! Potred-vad Breiz !
Wit harpa ho pro hag ho feiz !

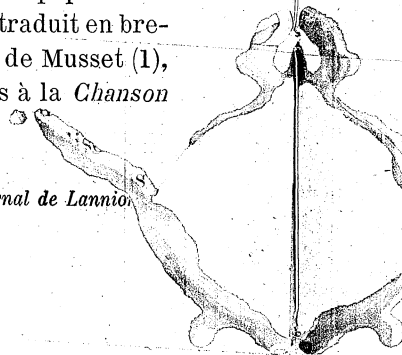
Les mobiles de Bretagne vinrent s'enfermer dans les murs de Paris. Nous les vîmes défilier tristes mais résignés, modestes mais courageux. La nostalgie fit aussi bien que la mitraille des ravages dans leurs rangs, et il en est auxquels le regret du pays fit perdre la raison. Dans cette grande ville, dont tous ne comprenaient pas la langue, ils étaient comme exilés, eux qui gardaient au plus profond du cœur les traditions du foyer domestique ; mais le sentiment du devoir passait avant tous les autres :

« Adieu, Marie, ma douce amie ; — adieu, je vais dans un moment, — là-bas sous les remparts, — mourir en défendant mon pays.

» De tous côtés sonnent les trompettes, — de tous côtés tirent les canons ; il faut aller de bon cœur — et sans peur, comme un vrai Breton.

» Adieu, adieu pour ce monde, — où nous ne devons plus nous revoir ; — nous nous retrouverons un jour dans le ciel — avec tous les bons soldats de la foi !

» Boulets, au-dessus de ma tête, — sifflent dans l'air en passant ; — les remparts sont tout en feu, — de tous côtés je vois des morts !



» Voici, voici le jour des noces ! — Mon sang, à moi, est le vin rouge de festin, — et le clairon et le canon — remplacent le *binou* (1).

» Viens donc, viens donc, mon petit cœur, — viens que je passe à ton doigt — l'anneau de l'épouse, — plus beau que celui d'une reine !

» Adieu encore, adieu dans ce monde ! — Souviens-toi toujours de ton soldat, — mort pour sa patrie et sa foi, — comme tout bon fils de la Bretagne ! »

Cette pièce est courte et sans prétention, mais il me semble que la simplicité de l'expression et la vérité du sentiment lui donne un charme tout particulier. C'est le moment de la colère nationale contre l'invasion, de l'organisation précipitée de la défense, de l'espoir du succès final. Cette fièvre de la lutte « à outrance », nous la retrouvons dans une pièce datée du 21 septembre, et que nous demandons la permission de traduire en entier :

DEBOUT, BRETONS !

« Le moment est venu, debout tous ! — et plutôt la mort que la défaite ! — Debout, bons gars de la Basse-Bretagne, — debout, il faut aller à la guerre !

» Dans la plaine comme dans la montagne, — dans les villes et les champs, — dans les bois et sur les rives de la mer, — écoutez la voix de notre mère Arvor (2).

« De tous les côtés, de près, de loin, — accourez quand elle vous appelle ; accourez comme des enragés — pour défendre votre mère dans sa détresse !

« Des méchants, nommés Prussiens, — veulent oppri-

mer les Bretons, tout brûler, tout détruire, et voler — jusqu'à la vache ou la chèvre du pauvre.

« Ah ! vous tous qui aimez la Basse-Bretagne, — qui aimez votre femme et votre enfant — et aussi la foi de vos pères — plus que l'or et les biens ;

« Accourez tous, accourez, — jeunes et vieux, même les femmes, — terribles comme des loups furieux, — pour défendre notre mère bien-aimée !

« Venez avec vos instruments de travail — pour casser la tête à l'ennemi ! — Aux mains des hommes de cœur — qui parlent le breton,

« Tout est bon : pioche, pelle, — couteau, faucille, cognée, — fourche de fer ou *penn-baz* (1) — c'est avec ces armes que nos pères vainquirent.

« Venez, chacun avec son outil ; — aux mains d'un Breton, un *penn-baz* — est une arme terrible. — Bâton au vent ! poussez des cris effrayants !

« Chaque matin, faites vos prières, — puis frappez, cassez des têtes, — sans aucun remords, comme des diables ; — ces gens-là ne sont pas chrétiens !

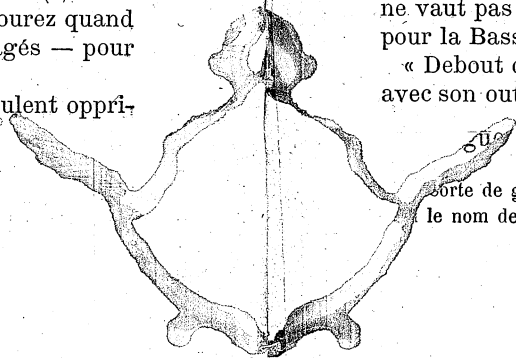
« Hommes vomis par l'enfer, — mourez tous ! — Un jour vos os, — disséminés dans nos champs, — nous donneront force avoine et froment.

« Hélas ! il n'y a pas à dire, — il vous faut vaincre, si vous ne voulez — voir votre patrie, le beau pays de Bretagne, — passer aux ennemis de votre foi.

« Vos maisons incendiées et détruites, — vos chevaux et vos vaches enlevés, — car ils ne laisseront rien, — il vous faudra aller chercher votre pain !

« Oh ! songez bien à cela, — et dites-moi alors — s'il ne vaut pas mieux cent fois mourir — pour votre foi et pour la Basse-Bretagne.

« Debout donc, hommes de cœur ! — Marchez, chacun avec son outil, — combattez pour les vôtres et pour votre



(1) Espèce de musette ou cornemuse.

(2) Arvor est ici l'Amorique personnifiée.

(1) Sorte de gourdin avec une espèce de boule naturelle à l'extrémité le nom de « bâton à tête », *penn-baz*.

patrie, — et, si vous mourrez, que votre mort sera belle (2) ! »

Pendant que Paris résiste à l'armée assiégeante par la force de l'inertie, que tombent Strasbourg et Metz, que l'armée de l'ouest s'organise au camp de Conlie, que la campagne se poursuit sur la Loire, avec peu de succès pour nos armes, les chansons et complaints bretonnes se multiplient. C'est par exemple une ballade sur le combat de L'Hay, une autre sur la « capitulation infâme » de Metz, où le maréchal Bazaine est traité de second Judas Iscariote, ce sont des complaints et des chansons sur le départ des mobilisés pour le camp de Conlie.

Toute la jeunesse bretonne était à la guerre, et il n'était manoir ni chaumière qui n'eût un deses enfants combattant sous la bise et sous la neige, dont le sort incertain, attaché à celui de la France, entretenait les longues causeries d'hiver. Ce sentiment d'inquiétude et de tristesse nous semble assez bien exprimé dans une poésie d'un des meilleurs écrivains de la Bretagne bretonnante, un vrai poète, M. Luzel.

NOS FRÈRES A LA GUERRE

« Le soir, je vais me promener — sur la route ou dans l'avenue, — et, tourné du côté de l'est, — je me dis en moi-même :

« C'est là-bas ! là-bas nos frères — (ô temps de malédiction et de malheur !) — sont à une guerre effroyable, — tous les jours au feu et dans le sang ! »

(1) Cette poésie a été publiée dans *le Lannionnais* avec la signature Fanch Ar Moal, un pseudonyme, croyons-nous.

« Ils ont tout délaissé en même temps : — parens, amis, patrie ; — pleins de courage, ils sont allés à la guerre — pour leur foi et la Basse-Bretagne ;

« Pour que la loi soit respectée, — pour que puisse faire sa prière — tout bon Breton, dans sa vieille église, — avec tous les enfans de sa paroisse ;

« Pour que ce ne soit pas l'ennemi, — après notre mal et notre travail, — qui récolte le blé de nos champs, — et aussi les fruits de nos jardins ;

« Pour qu'il y ait du pain dans chaque maison — pour nos enfans, en tout temps, — pour que tout n'y soit pas détruit, — brisé, foulé aux pieds, incendié !

« Ils sont partis sans peur de la mort, — pour leurs parens, leur foi, leur patrie, — et pour tout cela tout bon Breton — sans regrets répandra tout son sang !

« Coucher la nuit sur la terre nue, — à la clarté des étoiles et de la lune, — marcher sous la pluie et la neige, — et manger peu après cela ;

« Exposer tous les jours sa vie, — être abandonné dans un fossé, — ou, ce qui est pis encore, — être estropié à tout jamais...

» Quand je songe à cela, mon esprit — est frappé, d'horreur et d'épouvante, — et je me dis : Les hommes dans ce monde — sont pires que les bêtes !

« Au lieu de se tuer entre eux et de se haïr, — de se faire du mal et de se nuire, — pourquoi ne pas s'entre aimer ? — N'est-ce pas pour cela qu'ils ont été créés ?

« Ah ! malédiction sur la guerre ! — et sur tous ceux qui cherchent, nuit et jour, — à jouer le rôle de la mort, — comme si elle était trop paresseuse !

« Et nous trop jeunes ou trop vieux, — qui restons à la maison, demandons la bénédiction — de Dieu sur nos frères, pour que dans leur pays — ils reviennent, sans tarder, avec la victoire (1) ! »

La guerre terminée, — sans la victoire, — les com-

Le texte de cette poésie a été donné par le *Publicateur du Finis-* du commencement de décembre.

plaintes abondèrent. Aucune ne nous semble mériter les honneurs de la traduction. Cette sorte de littérature ne brille pas plus en breton qu'en français par la délicatesse du sentiment ou par la beauté du style, et elle n'a d'intérêt que pour les personnes qui veulent étudier dans toute sa naïveté la forme la plus humble de la poésie populaire. Je ne veux ici qu'en signaler l'existence. Une de ces pièces a pour sujet « l'explication des misères de Paris pendant le siège. » Le triste drame de la Commune vint fournir une nouvelle matière aux faiseurs de ballades, et « l'histoire véritable de la vie et des vaillantises du grand comte Mac-Mahon, duc de Magenta et maréchal de France, » fut mise en complainte. Ce n'est pas du reste dans ces feuilles volantes, vendues dans les campagnes par les colporteurs, qu'il faut chercher les œuvres des vrais poètes de la Bretagne. Ceux-là publient leurs œuvres comme *variétés* en langue nationale dans les journaux et les recueils du pays ; c'est là que nous avons choisi la plupart de nos citations, c'est là que nous prendrons une dernière pièce dont le sage apologue nous semble utile à entendre, même hors de Bretagne. L'auteur, M. Luzel, a imité un passage des *Pèlerins polonais* de Mićkiewicz, mais il a imité en maître qui transforme son modèle.

LA MÈRE MALADE

« Écoutez ! Une mère était resté dangereusement malade — sur son lit ; son fils courut à la ville — le plus vite qu'il put, afin de chercher des médecins — et lui donner des remèdes et guérir son mal.

« Il n'était pas riche, mais il ne craignait pas — »

donner tout son argent pour sa mère chérie. — Il amena trois médecins, les plus renommés — et les plus savans, d'après ce qu'on lui avait dit.

« En arrivant dans la maison, ils s'empressèrent de tâter — le bras et la tête de la veuve, et ils la trouvèrent très malade. — « Il faut la saigner, » dit l'un deux. — « Vous êtes un âne, vous ne savez rien du tout, »

« Lui répondit le second : elle serait morte avant la nuit, — si vous lui tiriez une seule goutte de sang. Ne voyez-vous pas — que ses pieds sont glacés ? » « Laissez-moi en paix à l'instant ! Elle a le feu à la tête, mettez votre main sur son front ! »

« Je dis qu'il faut lui donner de l'eau chaude. » « Et moi qu'il faut la saigner ! » — « Ni eau chaude, ni saignée ! car sachez bien — que ce serait tuer la pauvre femme que de faire comme vous dites : — elle a le choléra, croyez-m'en si vous voulez, »

« Dit le troisième. « Comment ! le choléra ? » — « Oui, vous êtes deux ânes, et vous ne savez rien ! — La femme mourra sûrement, si elle prend votre remède ! » — Eh bien ! qu'elle meure plutôt que de vous écouter !

« Et ils criaient tous les trois, et ils frappaient du pied, — et leurs yeux étaient rouges comme le sang, — Et pendant ce temps-là la pauvre femme, semblable à un cadavre, — ne parlait ni ne bougeait ; elle allait mourir.

« Son fils était là qui écoutait, le cœur navré, — et il dit alors aux médecins : « Peu importe le remède, — pourvu que ma mère soit guérie ; mais, au nom de Dieu, hâtez-vous !

« Mais ils ne purent tomber d'accord — ni sur la maladie, ni sur le remède, — et alors le fils leur dit : Allez au diable ! — Moi, je guérirai ma mère, et vous, vous la tueriez sûrement ! »

« Et il se pencha sur le corps refroidi de sa mère, — embrassa ses pieds, ses mains et son visage ; — il répandit de chaudes larmes d'amour — et il rappela sa mère à la vie, à la vie.

« Écoutez ! Cette mère qui est dangereusement malade,

— avec des blessures épouvantables, c'est notre mère la France, — et les médecins qui ont été appelés pour la soigner, — la conduiront à la mort, s'ils n'y prennent bien garde.

« O mes chers compatriotes, croyez-moi, pour soulager la douleur — et les maux d'une mère, le meilleur remède, — c'est de l'aimer. Soyons donc unis — dans l'amour de la patrie, et elle sera encore sauvée (1). »

Ces extraits ont montré mieux qui ne l'eût fait un commentaire le caractère véritable de la poésie bretonne contemporaine. L'inspiration en est pure, et la pensée souvent élevée; le patriotisme du poète a pour point de départ la Bretagne et sa foi, mais il s'étend à la France entière : c'est une poésie simple, honnête et religieuse. Une population qui peut lire dans sa langue des œuvres de ce mérite a une éducation morale au moins aussi élevée que celle dont les romans à quatre sous et les journaux à cinq centimes sont la pâture de prédilection. Il faut habituer nos populations rurales à lire et à raisonner ; mais, pour que cette éducation les pénètre et devienne partie intégrante de leur être, il faut qu'elle s'adresse aux humbles dans la langue qu'ils aiment et qu'ils comprennent. A ne parler que de la Bretagne, si le paysan breton lit peu et n'a par conséquent que des connaissances bien restreintes, c'est parce que le français lui est trop peu familier pour qu'il lise *avec plaisir* dans cette langue, c'est encore parce qu'il ne trouve guère dans sa propre langue d'autre lecture que des ouvrages de piété ou ces feuilles volantes que vendent les colpor-

(1) Le texte original de cette pièce a été publié dans le *Lann* n° 101 du 29 juillet, et reproduit dans le dernier n° de la *Revue celtique*.

teurs. Pour toute littérature, il n'a que quelques « mystères », imprimés ou manuscrits, qu'on lit dans les longues soirées d'hiver et qu'on représente encore quelquefois ; mais qu'on écrive dans sa langue des œuvres à sa portée, d'agriculture, de science populaire, d'histoire, de littérature, et qu'on les répande à un prix modique, le paysan les achètera et les lira avec intérêt.

La cause de l'éducation populaire par la langue populaire va peut-être gagner à la rivalité des partis politiques et à la compétition des candidats qui se disputent l'oreille du paysan breton, et sont forcés de l'entretenir dans sa langue. Les seuls partis en présence en Bretagne sont le parti légitimiste et le parti républicain libéral (1). Le parti bonapartiste n'existe pas, du moins comme état-major et comme cadres, car il a peut-être encore des sympathies parmi ces paysans qui savent gré à l'empire du bon, prix auquel ils vendaient leurs « cochons ». Ce n'est pourtant pas que l'empereur Napoléon III ait été ménagé dans les plaintes populaires que j'ai signalées plus haut. Dans une d'elles, une seule, je l'ai trouvé représenté comme trahi (2) ; mais c'est l'ex-

(1) Ce dernier ferait bien, soit dit en passant, et il le pourrait sans aller pour cela jusqu'à l'intolérance, de ne pas laisser se glisser dans ses rangs des hommes qui ont été les partisans, pour ne pas dire les complices, du plébiscite impérial du 8 mars 1870. C'était par exemple un véritable scandale de voir au mois de septembre dernier, à Quimper, se porter candidat soi-disant républicain au mandat de conseiller général un ancien partisan de l'empire, à qui son concurrent légitimiste reprochait avec raison sa volte-face subite.

(2) *Chanson nevez var sujet ar blâ 1870*, Morlaix, Haslé.

ception. En général, il est fort maltraité; on l'appelle « l'empereur Badinguet (1) » ou « un franc-maçon sans conscience (2) »; ailleurs, encore, dans une brochure que nous citerons plus loin, « Napoléon le Mau-dit (3) ». Il n'est pas probable que l'ex-empereur cesse d'être traité de la sorte dans les publications bretonnes, du moins dans celles qu'inspire le parti républicain, car le parti légitimiste, dans l'intérêt de la stratégie électorale, aime mieux faire retomber sur la république et sur les républicains la responsabilité de la guerre et des malheurs qu'elle a entraînés. Dans la polémique en langue bretonne, le parti légitimiste a l'avantage de compter dans ses rangs le clergé, qui, pour l'exercice de son ministère, fait du breton une étude spéciale, et le cultive avec un amour vraiment patriotique (4). Aussi les publications légitimistes sont-elles plus nombreuses et en général dans une langue plus correcte et plus élégante que les publications républicaines. Nous allons les passer rapidement en revue. C'est d'abord la traduction,

(1) *Brezel ar Pruss*, Morlaix, Haslé.

(2) *Quéméiad an ezac'h*, Lannion, Le Goffic.

(3) Cette épithète me remet en mémoire une inscription bretonne écrite à la craie sur le mur d'une maison au Moulin-Saquet, et recueillie après le siège par un de mes amis. Je la cite telle qu'elle a été écrite bien qu'il n'y ait nulle orthographe. L'auteur inconnu, garde mobile ou soldat, parlait breton sans savoir l'écrire :

Napoleon tris mab eunant Lucifer
Neus distrujet France et nantier.

« Napoléon III, fils aîné de Lucifer, — ~~neus distrujet~~ — entière. »

(4) Le seul recueil qui paroisse en langue bretonne est *Feiz ha Breiz*, religieux hebdomadaire, intitulé *Feiz ha Breiz*, « Foi et Bretagne », il se publie à Quimper.

sur feuilles volantes pour la distribution dans les campagnes, des lettres manifestes « d'Henri V (3) »; c'est ensuite une poésie intitulée *Ann Dasprener*, « le libérateur (4) ». »

« ... Du sang d'Henri IV, il reste une goutte — de ce sang si fort, si doux, si généreux, — gardé par la Providence pour que la France soit de nouveau — le plus beau royaume après celui de Dieu.

« Il n'est pas permis de différer, quoi que nous entendions crier. — Soyons une fois gens de cœur, défendons-nous des méchants; — Henri V est devant nous avec son drapeau blanc; il est notre vrai roi... Français, faites-lui place! »

Nous ne partageons pas l'opinion du poète anonyme, mais nous devons reconnaître que c'est là un langage digne et élevé, et nous le cherchons en vain dans d'autres publications inspirées par la même foi politique. Nous ne le trouvons certainement pas dans un petit écrit intitulé. *Ce qui est arrivé à Paris pendant que les républicains rouges étaient maîtres de cette ville* (5), où l'on identifie les républicains aux fédérés, où l'on met sur le dos de la république les crimes de la commune. Nous avons remarqué dans ce récit le nom d'un personnage que l'auteur représente comme occupant un rang élevé chez les insurgés, et que nous n'avons vu jusqu'ici figurer dans aucune histoire de la commune, « Satan, général

(1) La traduction de ces lettres a été faite simultanément à Saint-Brieux, imprimerie L. Prudhomme, et à Quimper, imprimerie de Kérangal.

(2) Lefournier.

Ar pezh a zo c'hoarveet e Paris, epad ma oa bet ar republikaned-ri ministri er guer-ze, Morlaix, Lédan.

des fédérés », et c'est après un discours de ce « général » qu'on procède à l'assassinat des otages et à l'incendie de la ville. Sa conclusion était un avis aux électeurs :

« Ce n'est pas assez que les méchants, les fédérés, les républicains, aient été convaincus, il faut que les gens honnêtes, les gens d'ordre, s'unissent et s'entendent contre les républicains, *de peur que ceux-ci ne viennent à lever de nouveau la tête*. Il nous faut maintenant parler hautement ; soyons des gens d'ordre, de foi et de religion.

» Ouvrons nos yeux, le jour des élections approche. Choisissons nos gens, nos vrais amis. Laissons de côté les gens douteux.

» Trois fois on a fait l'essai de la république : la première fois avec Robespierre, la seconde fois avec Ledru-Rollin, et cette dernière fois avec Félix Pyat et consorts. En voilà assez, et même trop. Dieu nous garde désormais de la quatrième république ! »

Le parti républicain descendit enfin dans l'arène avec une brochure : *Aux gens de la campagne* (1), tirée à 12,000 exemplaires, et répandue gratuitement dans les campagnes. On sait qu'au 2 juillet dernier le Finistère nomma les républicains libéraux à une écrasante majorité, qui était le démenti éclatant des élections précipitées du 8 février. La petite brochure bleue devait avoir eu sa part d'influence dans ce succès, car, pour en détruire l'impression dans l'esprit du paysan, trois brochures légitimistes ont déjà paru en réponse. L'une est intitulé *Réponse à la lettre des républicains* (2) ; une autre : *Bons avis d'un Breton*

(1) *Dan dud divar ar meaz*, 16 pages in-8° ; Brest, Gaden.

(2) *Respount d'al lizer ar republicanet*, 16 pages in-12 ; Quimper, Kérangal.

aux électeurs de la campagne (1), la troisième, qui est presque un petit volume, porte pour titre : *Que faire* (2) ? Les connaisseurs de breton en font grand cas comme langue ; mais nous regrettons d'y trouver la flamme de cette passion qui animait les prédicateurs de la ligue au xvi^e siècle (3). Ce n'est certainement pas la fin des publications politiques en langue bretonne. Tout récemment encore, un des élus du 2 juillet publiait une brochure sous ce titre : « *Un mot aux électeurs de ma paroisse* » (*Eur guer da elektourien va farrez*) (4).

Ce penchant instinctif qui pousse le paysan breton à lire ce qui est écrit dans sa langue est un indice et un conseil pour ceux qui veulent travailler sérieusement à instruire et à élever le peuple. Ce n'est point par des articles écrits entre deux chopas dans les journaux de Paris et des grandes villes qu'on préparera la victoire de cette sainte cause ; il faut, pour faire œuvre libérale, s'adresser directement au paysan. Comme le disait il y a quelques jours en termes excellents un journal de Bretagne, « observez combien, dans la conversation, le paysan témoigne d'intérêt pour les choses pratiques qui le touchent et

(1) *Aliou mad eur Bretoun d'ann Elektourien divar ar meaz*, 36 p. in-12 ; Brest, Lefournier.

(2) *Petra da ober*, 48 p. in-12 ; Quimper, Kérangal.

(3) Cette brochure est signée *Mikeal ar Balch, labourer douar*, « Michel Le Balch, cultivateur », peut-être pour inspirer plus de confiance aux paysans en paraissant venir d'un des leurs ; mais l'auteur n'est pas cultivateur, c'est un ecclésiastique des environs de Plouguerneau.

(4) Une brochure in-8° ; Brest, Gaden.

qu'il ignore ; rappelez-vous, lorsqu'a été soulevée la grande question politique de la réélection, le succès de lecture et de commentaire qu'obtint une brochure de quelques pages qui lui parlait le langage du bon sens. De ces exemples et de bien d'autres, il faut conclure que l'aversion apparente du paysan breton pour la lecture est bien moins sa faute que celle des classes supérieures qui montrent si peu de sollicitude à l'éclairer. Le simple et unique moyen de le faire lire est de lui donner de bons livres ». Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous signalerons, en terminant cette courte revue des publications bretonnes, un almanach à la fois politique et littéraire qui paraît en ce moment sous le titre d'*Almanach de la Basse-Bretagne, fait pour les gens de la campagne, pour l'année 1872* (1). Cet almanach, rédigé par des amis de la Bretagne et de la littérature bretonne, a pour but de fournir aux paysans une lecture à la fois agréable et instructive. C'est ainsi qu'à côté d'une biographie de M. Thiers il donne un article sur la manière de préparer le beurre (article qui a pour auteur un agriculteur distingué de Bretagne, membre de l'assemblée nationale, M. Th. de Pompery) ; c'est ainsi qu'une notice sur l'Alsace et la Lorraine côtoie un article sur l'histoire de la langue bretonne. Nous souhaitons à cette œuvre patriotique le succès qu'elle mérite.

Nous ne pouvons penser à l'état d'ignorance où est encore plongée notre province de Bretagne sans que

(1) *Almanac Breiz-Izel, gret evit ann dud diwar ar meaz, ebenn bloaz 1872*. Brest, Gadreau ; Paris, Franck.

notre esprit se reporte vers un autre petit peuple, frère du peuple breton par le sang et par la langue. Les Gallois sont de même race que nos Bretons de France, et leur langue est de très près apparentée au breton armoricain (1) ; or la population du pays de Galles est une des plus instruites de l'Europe. D'où vient cette différence entre ces deux branches de la race celtique ? On a dit souvent que les Gallois devaient leur supériorité intellectuelle au protestantisme, qui met la lecture de la Bible (et par suite l'instruction primaire) au premier rang des devoirs du chrétien, tandis que le catholicisme, sans défendre précisément la lecture, ne fait rien pour l'encourager. Il y a quelque vérité dans cette observation ; mais il y a autre chose encore. Ce qui a permis à l'instruction de se répandre si promptement et de jeter des racines profondes dans le sol gallois, c'est qu'elle avait pour organe la langue même du pays, le gallois ; on n'avait pas établi, comme première condition de l'éducation populaire, que ce pays devait d'abord, par une sorte d'isomorphisme linguistique, abandonner sa langue et ses mœurs, pour adopter celle de l'Etat auquel il appartient, — celle de l'Angleterre. A supposer qu'on eût réussi dans cette tâche de dénationaliser le pays de Galles, combien de générations intermédiaires eussent été sacrifiées ! C'eût été d'ailleurs sans profit pour l'unité britannique, car il n'est pas inutile de remarquer que les Gallois, qui ont conservé leur langue et leur littérature nationale,

Voyez notre article sur le pays de Galles dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mars 1871.

sont de fidèles sujets de la reine Victoria, tandis que les Irlandais, qui laissent avec indifférence périr leur langue et leur littérature, qui sont devenus Anglais par la langue et par les mœurs, sont rebelles jusqu'au fond de l'âme. La prépondérance de la culture française a empêché qu'il en fût de même en Bretagne qu'en Galles; en effet, les deux pays ont cela de commun, que pour tous deux, — le pays de Galles par la conquête, la Bretagne par l'union personnelle sous le mari de la duchesse Anne de Bretagne, — la réunion à un état de race et de langue différentes a entravé leur développement national. Il n'y a nul danger aujourd'hui, ni pour l'Angleterre, ni pour la France à voir le fil de la tradition se renouer. La France même y semble intéressée. La population bretonne, devenue française par les liens de l'affection comme par ceux de la politique, a droit, sous un régime de suffrage universel, à sa part d'instruction; mais en Bretagne la classe moyenne, de qui devrait venir l'initiative, ignore, ou plus souvent, ce qui est pis encore, dédaigne le breton, et rougirait de s'en servir autrement que pour adresser la parole à une servante ou à un garçon de ferme. D'autre part, bien des gens au nom de l'unité française s'opposent à l'emploi de langues provinciales comme moyen d'instruction; ils voudraient imposer un niveau unique à la France, celui de la langue française, comme si une population pouvait abandonner la langue de son foyer. En attendant que tout le monde en France sache le français (et ce jour est encore éloigné), cette population qui s'instruirait, si on admettait à elle dans son langage, végète dans l'ignorance.

A qui la faute, sinon aux doctrinaires de la centralisation, qui veulent façonner la France à leur fantaisie sans examiner l'état des choses, sans se soucier des légitimes traditions de nos provinces?

On reproche avec raison à certains démocrates de parler au peuple de ses droits sans jamais lui parler de ses devoirs; on pourrait avec une égale justice adresser ce reproche à quelques défenseurs de la prépondérance de la bourgeoisie dans la conduite des affaires publiques. La classe moyenne veut garder la direction morale et politique du pays; mais elle doit la mériter en étant dans la nation la classe la plus instruite, la plus active, *la plus dévouée au bien public*. Qu'elle se mette donc à l'œuvre de l'éducation populaire dans les campagnes aussi bien que dans les villes! Ce ne sera pas seulement une mesure de prudence devant le flot populaire qui monte, ce sera aussi un acte de justice, l'accomplissement du devoir qui incombe à l'aîné dans une famille d'orphelins. Si un régime de liberté peut s'établir définitivement en France, ce sera en s'appuyant fortement sur les paysans, à la condition qu'ils soient instruits et qu'ils s'intéressent aux affaires publiques; on les y intéressera, non-seulement en travaillant à leur apprentissage politique par le maniement des affaires communales et départementales, mais aussi en entreprenant leur éducation dans la langue qu'ils comprennent. C'est, à l'heure incertaine où nous sommes, un des plus pressants devoirs du parti libéral en province.

H. GAIDOZ.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Opinions	3
MM. Paul BERT, G. LEYGUES et BEBEL.	
II. — Préface	5
III. — Pétition.	11
IV. — Correspondance	31
Fr. BAUDRY, A. BOUCHERIE, de COUSSEMAKER, R. F. Le MEN, Eug. MORIN.	
V. — La poésie bretonne pendant la Guerre .	35

CHARTRES. — IMPRIMERIE GARNIER.

